

15ème législature

Question N° : 31776	De Mme Marie-Pierre Rixain (La République en Marche - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Éducation nationale, jeunesse et sports
Rubrique > enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse > Suivi des élèves à haut potentiel intellectuel	Analyse > Suivi des élèves à haut potentiel intellectuel.
Question publiée au JO le : 11/08/2020 Réponse publiée au JO le : 12/01/2021 page : 264 Date de renouvellement : 01/12/2020		

Texte de la question

Mme Marie-Pierre Rixain attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les recommandations qu'elle a formulées dans le cadre de sa mission flash sur la prise en charge de la précocité et ses troubles associés à l'école, et notamment sur le suivi de ces élèves. On sait actuellement que ces enfants n'arrivent pas à conjuguer leur fonctionnement intellectuel, c'est à dire leur rapidité de compréhension, leur besoin de complexité et de stimulation intellectuelle, avec l'offre scolaire, où le rythme est lent, où l'on révisé, revoit, répète... Or ces enfants comprennent et mémorisent très vite et de manière durable. On observe souvent un phénomène de décrochage chez ces enfants, provoqué par l'ennui qui peut également engendrer une forme d'agitation ou d'impertinence. Aujourd'hui, le suivi des élèves à haut potentiel intellectuel est le plus souvent inexistant, même lorsque des dossiers PPRE ou PAP ont été constitués. De ce fait, les familles sont obligées d'initier de nouvelles démarches chaque année afin que le potentiel de leur enfant soit connu et pris en charge, y compris parfois lorsque l'enfant reste scolarisé au sein du même établissement. Cet état de fait n'est évidemment pas satisfaisant. Les familles ne devraient pas avoir besoin d'effectuer chaque année les mêmes démarches, avec toutes les difficultés que celles-ci peuvent présenter. La communication a donc recommandé qu'un enfant identifié comme étant à haut potentiel intellectuel soit automatiquement signalé à l'équipe pédagogique grâce, par exemple, à la mise en place d'un dossier de suivi, sur le modèle des dossiers médicaux, qui l'accompagnerait tout au long de sa scolarité et dans lequel pourraient figurer l'ensemble des informations utiles à sa scolarité. Ce dossier pourrait notamment présenter les spécificités de l'enfant et les troubles éventuellement associés à son potentiel. Il pourrait également contenir le contact des anciennes équipes pédagogiques ayant pris en charge l'enfant, le nom du référent EIP au niveau académique ou encore la liste des documents et ressources élaborés par le ministère de l'éducation nationale. La mise en place de ce dossier de suivi permettrait aux équipes pédagogiques de disposer de l'ensemble des outils utiles à la prise en charge de ces enfants et simplifierait grandement les démarches des familles, notamment au moment des passages de niveaux. Aussi, elle l'interroge sur les conditions de possibilité de cette proposition et souhaite savoir ce que son ministère entend mettre en place afin de résoudre cette problématique.

Texte de la réponse

La stratégie de la prise en compte des élèves à haut potentiel (EHP) relève d'une perspective globale, celle de la réussite de tous les élèves. La scolarisation des EHP s'inscrit dans le cadre d'une école qui veille « à l'inclusion scolaire de tous les élèves, sans aucune distinction » (article L. 111-1 du code de l'éducation) et qui permet une



meilleure prise en compte des potentialités de chacun. Le repérage en classe est le premier pas vers une identification qui doit être réalisée par un professionnel. Il permet de donner à l'EHP toutes les chances de s'épanouir et de réussir sa scolarité. Les EHP font partie des élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP), il est important que toute l'équipe pédagogique et éducative soit sensibilisée et informée de leurs particularités cognitives et émotionnelles. Une meilleure compréhension et acceptation des différences garantira la réussite de l'accueil. Cet accueil nécessite de reconnaître et de comprendre le profil des élèves à haut potentiel. L'arrivée dans un nouvel établissement, une nouvelle classe ou un nouvel environnement (saut de classe en cours d'année, temps de décrochage...) peut générer, comme pour beaucoup d'EHP, un stress, des inquiétudes nécessitant de mettre en place un projet personnalisé dès son arrivée. En effet, accueillir et scolariser un EHP dans une nouvelle classe implique l'ensemble des équipes enseignantes. Selon les caractéristiques spécifiques de l'élève, ses besoins et son niveau de scolarité, différents leviers pourront lui être proposés et différents dispositifs peuvent être mobilisés pour répondre aux besoins de l'EHP. Les élèves de ce profil ont besoin d'une vigilance particulière à certains moments de leur scolarité : adaptation et aménagement à la scolarité, projet personnalisé (PPRE HP ; PAP, PPS, PAI). L'une des mesures issues de la concertation « Ensemble pour l'école inclusive » lancée fin 2018 prévoyait la création d'une application informatique « livret numérique ». Cette mesure contribue à la réalisation d'une école pleinement inclusive, enjeu fort réaffirmé lors de la Conférence nationale du handicap du 11 février 2020. Ainsi, à compter du premier semestre 2021, l'application numérique « livret de parcours inclusif (LPI) » pour les élèves à BEP sera progressivement mise à disposition des enseignants. En 2022, tous les élèves à BEP disposeront d'un livret de parcours inclusif, accessible aux familles. Le LPI est une plateforme de suivi du parcours des élèves à BEP. Il intègre, selon les besoins de l'élève, l'ensemble des plans formalisés de scolarisation dont il peut faire l'objet ainsi que les aménagements ou adaptations mis en œuvre. Le LPI a également pour objectif de garantir aux familles la mise en place d'adaptations et d'aménagements pédagogiques. L'outil évolutif permet ainsi un partage d'informations en continu par tous les acteurs tout au long du parcours scolaire de l'EHP dès les premiers aménagements mis en place par les enseignants.